NEUFCHÂTEL L'évasion

PROTOCOLE EN CAS DE SIGNALEMENT DE FUGUE

Mesures prises par la Corporation Jeunesse l'Évasion l'Ormière lorsqu'un.e adolescent.e est signalé.e en fugue

2022



Protocole en cas de fugue

Si un.e adolescent.es est déclaré.e en fugue.

- Lorsque nous sommes avisés par les autorités qu'un.e adolescent.es est signalé.e comme étant en fugue et qu'il ou elle se présente à la Maison des jeunes, nous avisons les autorités compétentes, mais nous ne sommes pas tenus de retenir le ou la jeune à la MDJ
 - Poste de police de La Haute-Saint-Charles et Les Rivières : (418) 888-9999
 - · 641 Agir
 - · Le 911
- Avant d'aviser les autorités, il peut être pertinent de rassembler les informations que nous avons sur l'adolescente;
- Sortir sa fiche d'identification, écrire une description la plus détaillée possible et la plus fidèle possible.
 - Exemple d'informations :
 - · Couleur des cheveux
 - Couleur des yeux
 - · La grandeur
 - · Le poids
 - · L'habillement
 - · Signes distinctifs.

Ces informations doivent être recueillies par écrit dans drive, car elles nous seront demandées.

- Indiquer la situation et les informations recueillies dans le journal de bord dans la section : *Informations importantes pour l'équipe*. Puis si nécessaire prendre une note évolutive dans nos dossiers .
- Nous avisons les autorités de manière discrète.

Si l'adolescent.es ne souhaite pas rester à la maison des jeunes, il est possible de lui remettre :

Des dépliants de ressources en hébergement

Exemple:

Gîte jeunesse résidence de Beauport :

Résidence de Beauport

2706 rue Pierre Roy Québec, QC G1E 4G3 418-666-3225 418-666-3226 (télécopieur) intervenants@gitejeunesse.org

Résidence de Ste-Fou

3364 Rue Rochambeau Québec, QC G1X 2G6 418-652-9990 418-652-3750 (télécopieur) ste-foy@gitejeunesse.org

- Nous pouvons remettre à l'adolscent.es ;
- · Une bouteille d'eau
- · Une collation type barre tendre
- Si nous sommes informés qu'un.e adolsecent.es est en fugue, mais que le ou la jeune n'est pas présent à la maison des jeunes nous pouvons répondre aux questions des autorités. Nous ne sommes toutefois pas dans l'obligation de divulguer de l'information.









[©] Protocole en cas de fugue 2022